MAIRES RURAUX.

Un transfert de compétence qui va coûter cher aux contribuables

Lors de l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux de Seine-et-Marne (AMR77), la gestion de l'eau a été au cœur du débat.

Cette réunion annuelle s'est déroulée en présence de Joël Giraud secrétaire d'État chargé de la ruralité en compagnie de nombreux maires des communes rurales de moins de 3 500 habitants.

Promulguée en 2015, la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement vers les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) donc les communautés de communes ou d'agglomération. D'après les maires ruraux, cela aura pour conséquences une iniquité, des difficultés de fonctionnement, des coûts d'études et de gestion faramineux.

« Il faut faire reconnaître l'importance de ce sujet au niveau national. Le ministère de la cohésion des territoires, ceux de l'écologie et des finances doivent agir auprès des instances européennes pour flécher des crédits verts européens du plan de relance pour diminuer la charge des transferts de compétence aux EPCI avec la date butoir du 1er janvier 2026 », explique François Deysson.

Compétence eau

En 2017, le prix moyen de l'eau en France est de 3,56 € et en Seine-et-Marne de 4,91 €. L'effet de la mutualisation impactera directement les habitants. Quid des réseaux et canalisations, dont certains nécessitent des travaux quand les subventions accordées par l'État sont passées de 80 % à tout juste 40 % ?

Si Les agences de l'eau perçoivent des redevances auprès des consommateurs afin de financer les infrastructures nécessaires à la sauvegarde et la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'épuration des eaux usées, l'État les ponctionne à hauteur de 500 millions d'euros remettant en cause le pourquoi initial de la redevance.

Une aide européenne ?

L'AMR77 propose de ne pas accabler les usagers de l'eau en sollicitant les crédits verts européens pour permettre de relever le taux d'aide à 80 %. **« L'Etat doit agir auprès des instances européennes afin d'obtenir qu'une part non négligeable des crédits européens fléchés pour l'environnement soit affecté sous forme de subventions aux EPCI afin de leur permettre de renouveler leur réseau sans provoquer de nouvelles crises sociales »,** déclarent d'une même voix les adhérents de l'AMR77.

L'AG a réuni 100 personnes (l'AMR77 compte 154 adhérents) dont la grande majorité en visio conférence©RSM77/KB77

8 MILLIONS POUR LE DÉPARTEMENT

Le préfet de Seine-et-Marne, Thierry Coudert a abordé le sujet de la dotation de soutien à l'investissement local : 170 dossiers ont été déposés en 2020, 13 ont été retenus. **« Nous avons alloué 8 millions d'euros pour le Département. Nous avons fait le choix de limiter le nombre de dossiers recevables de manière à vraiment aider les communes bénéficiaires avec des subventions entre 80 % voire 100 % pour une des communes ».** Patrick Septiers, président du Département a assurés les maires ruraux de son soutien **« Nous travaillons pour et avec la ruralité. Nous faisons confiance aux maires pour gérer les subventions versées par le Département aux collectivités. Depuis 2015, nous avons traité 900 dossiers d'aides financières pour les équipements à hauteur de 25 millions d'€. Nous nous adaptons aux besoins des territoires. »**